

CENTRE D'ÉCOUTE POUR LES PARENTS

Le service socio-éducatif se tient à disposition des parents ou tuteurs pour toute question concernant leur enfant afin d'apporter soutien et conseil en cas de difficultés éducatives, personnelles ou scolaires.

PERSONNEL

Le service socio-éducatif se compose d'éducatrices/trices diplômé(e)s et d'éducatrices/trices gradué(e)s.

Site Limpertsberg :

Tél. : 46 76 16 - 222

Site Dommeldange :

Tél. : 26 68 91 - 2021

www.artsetmetiers.lu/service-educatif, se@ltam.lu



LYCÉE
DES ARTS
ET MÉTIERS

Site Limpertsberg

19, rue Guillaume Schneider
L-2522 Luxembourg

Tél. : (+352) 46 76 16 - 1

Fax : (+352) 47 29 91

Site Dommeldange

20, rue Nicolas Hein
L-1721 Luxembourg

Tel. : (+352) 26 68 91 - 2007

Fax : (+352) 26 68 91 - 4006

Heures d'ouverture du secrétariat :

du lundi au vendredi de 07h45 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

www.artsetmetiers.lu, secretariat@am.lu



SERVICE SOCIO-ÉDUCATIF

MISSIONS DANS LE CADRE DES PROJETS DE PRÉVENTION
ET DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE



LYCÉE
DES ARTS
ET MÉTIERS

MISSIONS

ORGANISATION D'ACTIVITÉS PARASCOLAIRES, D'ACTIVITÉS SCOLAIRES EN COLLABORATION AVEC DES SERVICES EXTERNES ET DE PROJETS SOCIAUX

Le service socio-éducatif organise une panoplie d'activités de loisirs. Pour diversifier et adapter au mieux notre offre, le programme change par rythme trimestriel.

ORGANISATION ET GESTION DES ÉTUDES DIRIGÉES ET DES COURS D'APPUI

Dans le cadre des études dirigées, les élèves ont la possibilité de faire leurs devoirs. Regroupés dans des petits groupes, les élèves seront surveillés par un(e) enseignant(e) ou par un(e) éducateur/trice, qui peut intervenir en cas de questions ou de soucis.

Dans les cours d'appui, les élèves sont encadrés par des enseignants. Les élèves ont la possibilité d'améliorer leurs compétences dans les différentes matières et de poser des questions supplémentaires.

INTERVENTIONS EN CLASSE

En collaboration avec le SePAS, des séances de prévention en classe sont organisées (drogues et dépendances, sexualité, mobbing, etc...).

ACCOMPAGNEMENT DU COMITÉ DES ÉLÈVES

Les membres du comité des élèves sont épaulés par le service socio-éducatif lors de l'organisation d'événements scolaires.

SOUTIEN SCOLAIRE ET PERSONNEL DES ÉLÈVES (TUTORAT)

Le service socio-éducatif soutient les élèves en cas de difficultés scolaires, personnelles et éducatives :

- développement de méthodes d'apprentissage efficaces en collaboration avec l'élève
- établissement d'un plan d'organisation hebdomadaire avec l'élève
- centre d'écoute pour l'élève

PARTICIPATION À LA CELLULE D'ORIENTATION

- Organisation de projets et d'activités diversifiées dans le cadre de l'orientation
- Les membres de la cellule d'orientation informent et conseillent les élèves dans leur choix d'orientation et / ou professionnel et lors de leur passage dans la vie active.
- Aide à la recherche d'un poste d'apprentissage, à l'écriture d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation

PARTICIPATION À LA COMMISSION D'INCLUSION SCOLAIRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

INTERVENTION EN CAS DE CONFLITS ENTRE ÉLÈVES

Le service socio-éducatif soutient les élèves en cas de problèmes disciplinaires et en cas de conflits entre disciples.



GESTION ET ORGANISATION DES EXCLUSIONS

Le service socio-éducatif assure une surveillance des élèves en exclusion et fournit, en collaboration avec les enseignants concernés, le matériel et les aides nécessaires pour que les élèves puissent néanmoins suivre les matières traitées en classe.

ORGANISATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES (7E) LORS DES JOURNÉES DE DÉCOUVERTES AU DÉBUT DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Les journées de découvertes permettent aux élèves et aux enseignants de se connaître en dehors du contexte scolaire. De plus, cette expérience aide à améliorer le climat au sein de la classe en favorisant la communication et la coopération entre les disciples. Une coopération étroite avec les enseignants de sport sert à promouvoir le sport et l'activité physique chez les jeunes.

PARTICIPATION À DES VISITES PÉDAGOGIQUES

ORGANISATION ET GESTION DES ABSENCES DES ÉLÈVES (SITE DOMMELDANGE)

PREMIER SECOURS (SITE DOMMELDANGE)

PROJET « TIME-OUT » (SITE DOMMELDANGE)

En cas de perturbations ou de refus de travail, l'enseignant(e) peut envoyer l'élève au « Time-Out ». Il s'agit d'un lieu calme où l'élève obtient la possibilité de réfléchir sur son comportement. Un(e) éducateur/trice accueille l'élève et le soutient dans la recherche d'une solution pour changer son attitude face au travail.
